

Annexe n°1



VILLE DE COURBEVOIE

Hauts-de-Seine

Pièce annexée à la délibération n°4 du Conseil Municipal du 24 Juin 2013

bilan des acquisitions et cessions foncières
réalisées sur Courbevoie par la Ville et les
aménageurs de ZAC
- année 2012 -

En matière d'aménagement du territoire de la Commune, outre la Ville, diverses personnes publiques ou privées ont été amenées à intervenir au cours de l'année 2012.

1) en matière d'acquisitions foncières



Le Maire

Jacques KOSSOWSKI
Député des Hauts-de-Seine

a) la Ville a été amenée à réaliser diverses acquisitions.

C'est ainsi qu'ont été acquises les propriétés suivantes :

- 83, rue Victor Hugo (lots 13 et 15) et 7, bd de Verdun nécessaires à la réalisation des équipements publics de l'entrée de ville du Pont de Courbevoie (au PLU, emplacement réservé n° 90),
- 92, rue Eugène Caron nécessaire à la réalisation d'un espace vert (au PLU, emplacement réservé n° 104),
- 34, rue Jean-Pierre Timbaud nécessaire à la réalisation d'un espace vert,
- Voirie : partie des rues de Bezons, avenue Marceau, rue Latérale, (municipalisation de ces voies précédemment départementales)
- Terrains au 12, avenue de Château du Loir, destinés à agrandir l'espace vert et à élargir cette voie,
- Terrain situé à l'entrée de la Villa des Lilas, destiné au réaménagement des abords de l'espace vert Château du Loir

Les acquisitions réalisées par la Ville représentent un montant global de 1.515.145,00 € dont le détail figure au tableau ci-annexé

b) les aménageurs

La SNC d'Aménagement Charras, aménageur de la ZAC Charras Nord, la Société d'Aménagement Jules Ferry, aménageur de la ZAC Jules Ferry et la SEMCODAN « société en liquidation » représentée par la société « SCET », agissant en qualité de liquidateur amiable des ZAC Danton et des Fauvelles, n'ont pas réalisé d'acquisition en 2012.

Les acquisitions foncières pour l'année 2012 s'élèvent à la somme de 1.515.145 €

2) en matière de cessions foncières

a) La Ville a cédé les propriétés situées :

- une partie de la rue Serpentine
- un terrain situé avenue de Château du Loir
- un appartement situé 2, rue de Rouen
- un appartement situé 20, rue Gaultier
- un pavillon situé 99, avenue de la République
- un pavillon situé 53 bis, rue de Colombes/3, villa des Lilas
- un pavillon situé 53 bis, rue de Colombes/4, villa des Lilas
- un pavillon situé 53 bis, rue de Colombes/5, villa des Lilas
- un pavillon situé 53 bis, rue de Colombes/9, villa des Lilas

**Les cessions réalisées par la Ville représentent
un montant global de 2 129 800 €
dont le détail figure au tableau ci-annexé.**

b) Les aménageurs des opérations d'urbanisme menées sur la commune cèdent des propriétés dans le cadre de la mission qui leur a été confiée au titre des concessions d'aménagement de ZAC passées avec la Ville.

ZAC JULES FERRY

A ce titre, la Société d'Aménagement Jules Ferry a cédé :
10 m² de droits à construire sis 8, villa des Genêts

ZAC DANTON ET DES FAUVELLES

A ce titre, la SEMCODAN « société en liquidation » représentée par la société « SCET », agissant en qualité de liquidateur amiable des ZAC Danton et des Fauvelles a cédé :
Un volume en tréfonds sis 14, allée de l'Arche.

La SNC d'Aménagement Charras, aménageur de la ZAC Charras Nord n'a pas réalisé de cession en 2012.

**Les cessions réalisées par les aménageurs représentent un
montant de 4 001 €
dont le détail figure au tableau ci-annexé.**

Les cessions foncières pour l'année 2012 s'élèvent à la somme totale
de 2 133 801 €



Le Maire,

Jacques KOSSOWSKI
Député des Hauts-de-Seine